

Déclaration des transactions sur actions propres

Paris, le 06 février 2015

En application de l'Article 4 paragraphe 4 du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'Article 241-4, I, 1° du Règlement général de l'AMF, LOCINDUS déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 02/02/2015 au 06/02/2015. Ces achats ont été effectués dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2014 et annoncé dans le communiqué du 23 décembre 2014.

Locindus
Déclaration des transactions sur actions propres réalisées
du 02/02/2015 au 06/02/2015

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
Séance du 2 février 2015	Achats	375	18,00	6 750
Séance du 3 février 2015	Achats	-	-	-
Séance du 4 février 2015	Achats	-	-	-
Séance du 5 février 2015	Achats	-	-	-
Séance du 6 février 2015	Achats	-	-	-
TOTAL		375	18,00	6 750